

MAITRE D'OUVRAGE

R.BOURGEOIS SA
25, Rue de Trépillot
25002 BESANÇON

ARCHITECTE

next id
studio d'architecture

13, Rue Bruat 68000 COLMAR
Tel: 03 68 34 77 29
contact@nextid.eu

EXTENSION D'UNE L'USINE R.Bourgeois

25, Rue de Trépillot
25002 BESANÇON

DOSSIER CAS PAR CAS : PC 25056 18 B0118

BET STRUCTURE		BUREAU CONTRÔLE	COORDONATEUR SPS
VOLUMES ET IMAGES 1A Rue Pégase 67960 ENTZHEIM 03 90 29 74 14 linfo@volumesetimages.fr		VERITAS CONSTRUCTION 2, Avenue de Strasbourg 68350 BRUNSTATT-DIDDENHEIM 03 89 60 77 17	REALBATI 30, Rue du Général De Gaulle 68270 RUELISHEIM 03 89 57 54 73

NOTA : L'ARCHITECTE CONSERVE EN TOUTES HYPOTHESES SES DROITS ET NOTAMMENT L'ENTIERE PROPRIÉTÉ DE SES PLANS, ETUDES, AVANT PROJETS, PHOTOS, AVEC L'EXCLUSIVITÉ DES DROITS DE REPRODUCTION ET D'UTILISATION, CONFORMÉMENT À LA LOI DU 11 03 1957 ET DU 3 07 1985 SUR LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE. CES PLANS SONT EXCLUSIVEMENT DESTINÉS À L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE. EN AUCUN CAS ILS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME PLAN D'EXECUTION OU D'IMPLANTATION PERMETTANT LA RÉALISATION DE OU DES EDIFICES.

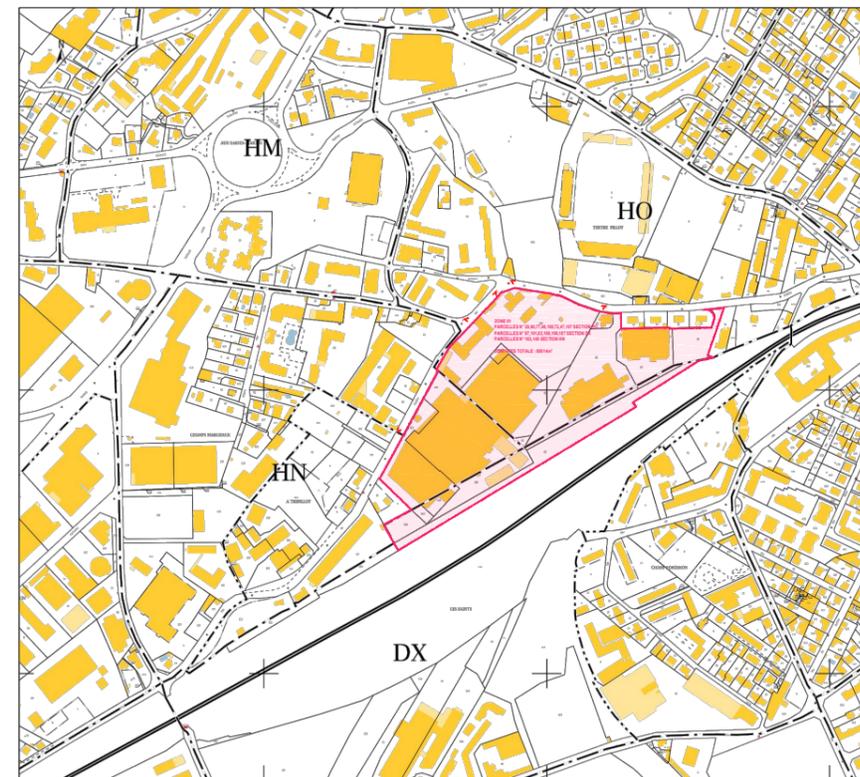
508

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PHASE	ECHELLE	DESSIN	DATE
PC	DIV.	CB	01/10/18



Plan de situation _ éch 1/25000



Plan de situation _ éch 1/10000



POINT DE VUE A1 : PROCHE



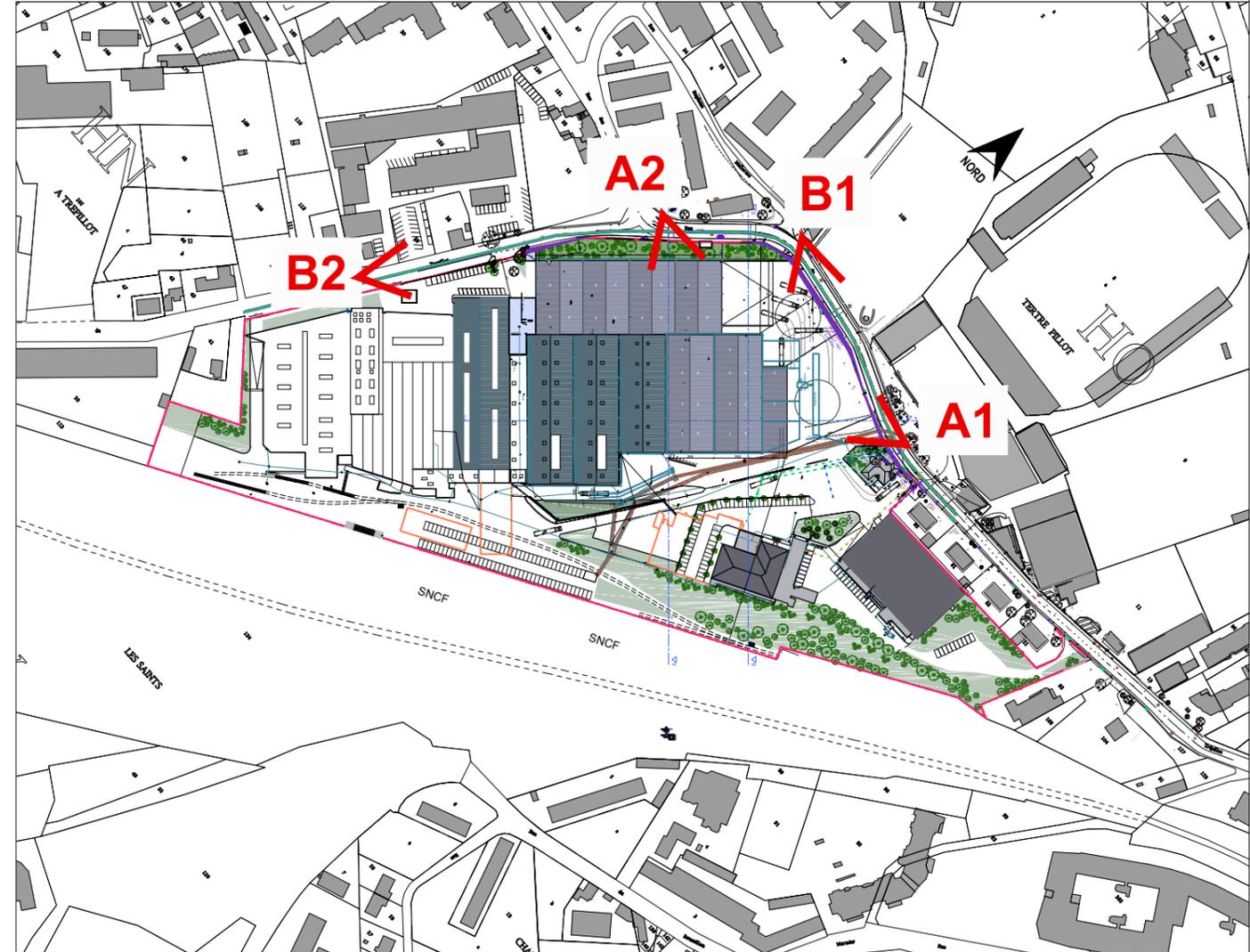
POINT DE VUE B2 : LOINTAIN



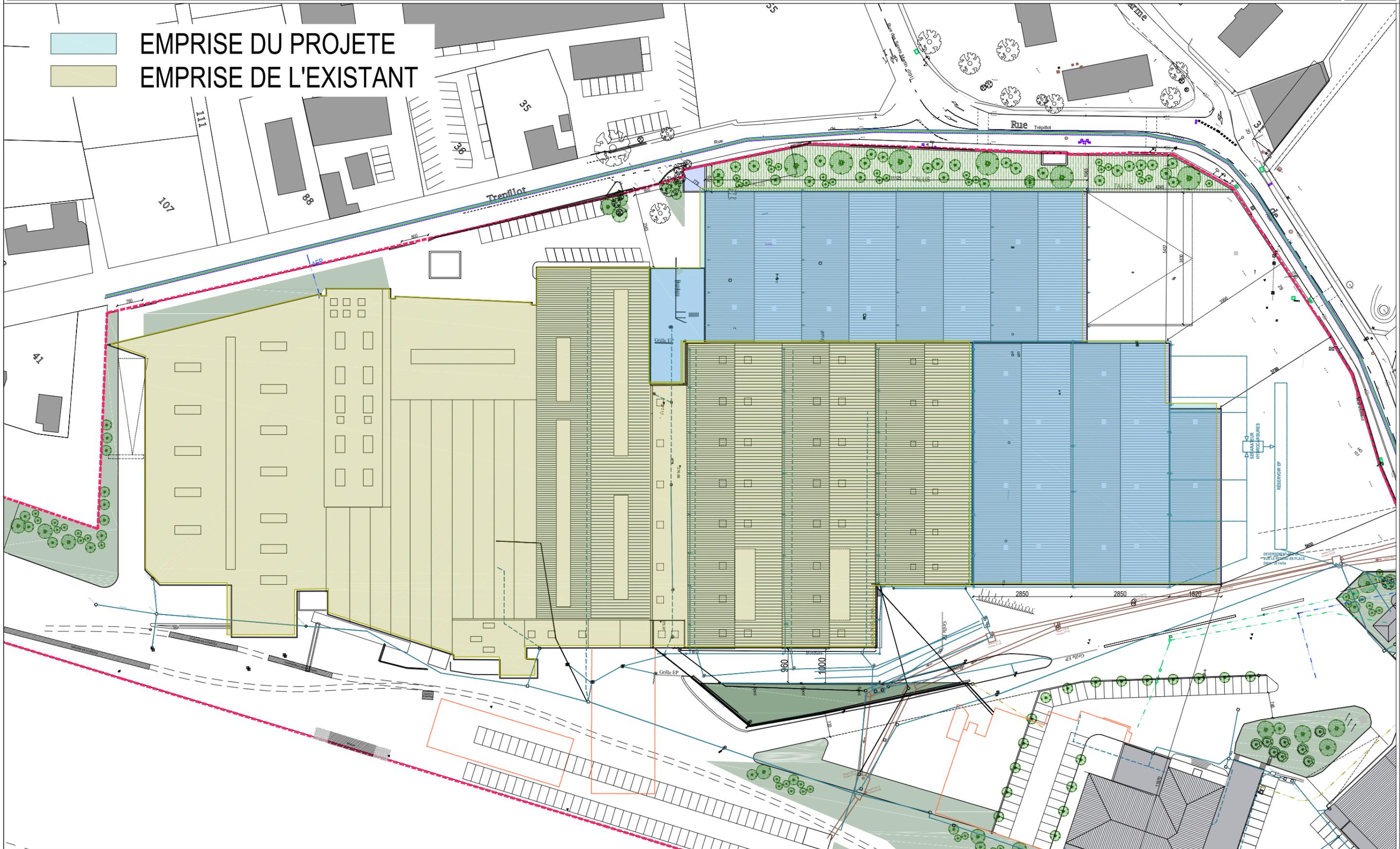
POINT DE VUE A2 : PROCHE



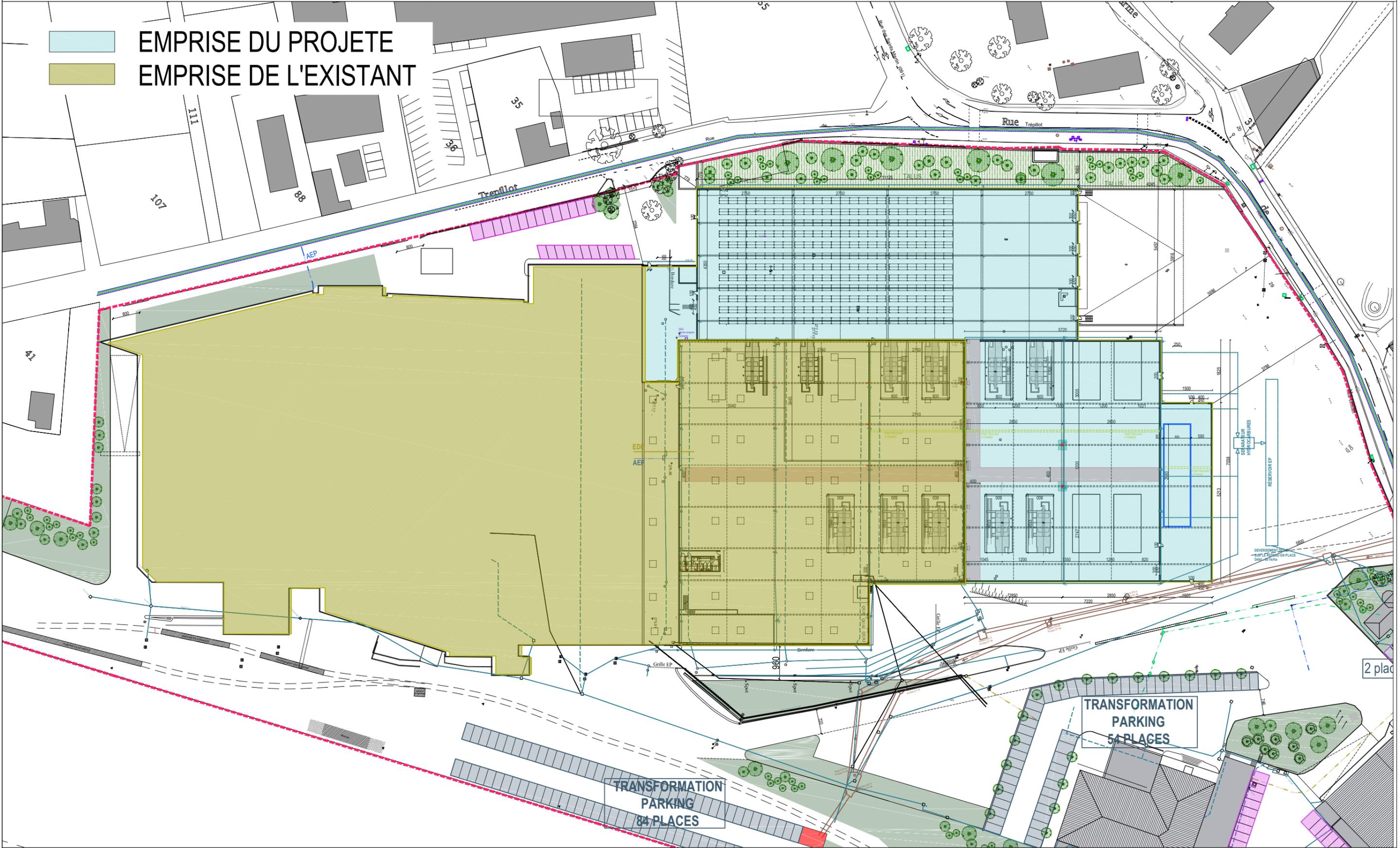
POINT DE VUE B1 : LOINTAIN



EMPRISE DU PROJETE
 EMPRISE DE L'EXISTANT



EMPRISE DU PROJETE
 EMPRISE DE L'EXISTANT



NOTICE DESCRIPTIVE

A. SITUATION

Le terrain se situe Rue de Trépillot à Besançon (25000). Il s'agit de la propriété de l'établissement R.BOURGEOIS qui regroupe les parcelles suivantes :
Parcelles N°29.90.77.48.108.72.47.107 Section HO
Parcelles N° 97.101.82.109.108.107 Section DX
Parcelles N° 163.148 Section HN

Le site totalise une surface de 80814m².

B. DESCRIPTION DU PROJET

Cette demande de permis de construire concerne la construction de trois extensions attenantes aux bâtiments existants sur la zone 01:

- EXTENSION 01 : PRODUCTION (Hall Presses + Hall Fosse) au NORD
- EXTENSION 02 : EXPEDITION (Stockage + Préparation) à l'OUEST
- EXTENSION 03 : SAS à l'OUEST

La nature des activités exercées sur le site ne sera pas modifiée : Usine de découpage/emboutissage avec stockage de matières premières (bobines d'acier, cuivre et inox) et stockage de pièces métalliques.

C. IMPLANTATION

Le projet, qui se situe en zone UYa du PLU.

Ce bâtiment sera implanté à distance des limites de propriété dans le respect des marges de recul imposées par le PLU.

Les volumes de ces extensions seront implantés dans le prolongement des constructions existantes en harmonie avec le style et la volumétrie du bâti existant.

L'emprise au sol des extensions est de 10190m². L'emprise au sol totale projetée est de 37188m², ce qui représente moins de 60% de la surface de la parcelle.

D. VOLUMÉTRIE DU BÂTIMENT

Les différents volumes des extensions n'excéderont pas +15.00m au point le plus haut de l'acrotère.

E. MATÉRIAUX

Les façades seront traitées avec le même type de bardage que le bâtiment existant adossé : Bardage en acier gris clair avec petites ondes verticales .

Les menuiseries des portes extérieures seront en métal de la même teinte .

Certaines portes sectionnelles seront de teinte Bleu RAL 5010 en référence à l'enseigne de la société Bourgeois.

Les différents murs de soutènement seront réalisés en béton apparent.

F. STATIONNEMENT

Le projet comporte 158 places de stationnement existantes. Les places de stationnement situées sur l'emprise des extensions seront déplacées sur l'EST du site à proximité des rails et du bâtiment administratif.

40 places de stationnement supplémentaires seront créées dans le cadre du projet. Le projet totalise 198 places de stationnement.

Ajout d'une aire dédiée au stationnement des deux-roues sur le parking situé le long des voies ferrées.

G. ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Les espaces libres totalisent 43626m². Conformément au PLU 30% de cette surface libre doit être composée de pleine terre. (43626 x 30% = 13087 m²) . Le projet totalise 13100m² d'espace vert en pleine terre.

Concernant les plantations , le PLU exige un arbre à haute tige par tranche de 150 m² de terrain libre : 43626/150 = 290.

D'autre part le PLU exige 1 arbre à haute tige par tranche de 5 places de stationnement : 198/5= 40.

L'ensemble du site totalise plus de 330 arbres à hautes tiges le long des voies ferrées.

H. CLÔTURES

Les clôtures existantes seront conservées. Lors de la démolition des bâtiments situés en limite de propriété la partie basse des murs sera conservée dans le prolongement des murs de clôture existants. Si cela n'est pas possible sur certaines parties de l'alignement, un mur de même hauteur et de même aspect sera construit afin de compléter le mur d'enceinte existant.

L'ensemble du mur d'enceinte sera enduit avec un crépis de teinte gris RAL 7047 ou similaire , la teinte sera identique à celle du bardage extérieur de l'extension.

I. RESEAUX

Les extensions seront raccordées aux réseaux en place sur les bâtiments existants. Il n'y aura pas de nouveau raccordement sur le réseau public.

Les eaux de pluies de toiture et celles des espaces de voirie seront raccordées à un réservoir de stockage de type "Tubosider". Celui-ci permettra d'infiltrer les eaux à la parcelle. Lorsque l'infiltration totale ne sera pas possible le réservoir déversera les eaux de pluie dans le réseau d'assainissement en respect du débit maximal imposé par le règlement de la ville, c'est à dire 20 litres par seconde et par hectare de surface imperméabilisé.

Le site est traversé par un réseau public d'assainissement , qui fait l'objet d'une servitude. Les travaux n'impacteront pas ce réseaux.

J. DEMOLITIONS

Le site fait l'objet d'un permis de démolir accordé le 3 Juillet 2018.
Numéro de dossier DP 25056 18B0008.

K. REGLEMENTATION THERMIQUE

Le projet est composé de bâtiments à usage dédié à un procédé industriel. De ce fait il n'est pas soumis à l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique PC16.(Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments)

L. EFFECTIF

Comme cela est décrit dans la notice incendie , l'effectif maximal présent dans l'extension sera de 45 personnes.
Aucune modification de fonctionnement ou d'effectif n'est prévue dans les parties existantes du site .